

La rentrée des U8 / U9



Vendredi 1^{er} octobre 2021

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	3
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	6
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	9
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	16
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE & DE L'ÉTHIQUE	20
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE SECTION OBSERVATEURS	21
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES	22



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierres vives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

PROPOSITION DE MATCHS AMICAUX JEUNES



Par suite des retraits d'engagements et forfaits généraux intervenus après la publication des calendriers, vous trouverez en annexe les propositions de matchs amicaux en U19 Brassage, U17 Ambition, U17 Avenir et U15 Ambition. Dans les colonnes apparaissent les équipes exemptes par journées et poules dans les fichiers sur la [page officielle](#)

Les clubs pourront ainsi organiser comme ils l'entendent des matchs amicaux en se rapprochant des éducateurs ou du correspondant.

Commission de la Pratique Sportive – Section Jeunes

RENTREE DU FOOT DES U6-U7 – LES ENGAGEMENTS OFFICIELS

Vous trouverez [ci-joint](#) les équipes officiellement engagées pour la rentrée des U6-U7. Attention 3 plateaux sont l'après-midi car formation modulaire U6-U7 le matin : VILLENEUVE LES BEZIERS
PIGNAN – VERARGUES.

Il reste d'ailleurs quelques places disponibles pour la formation sur les sites ci-dessus, pour s'inscrire envoyer un mail à : VBOSC@HERAULT.fff.fr

Nous avons, malheureusement, été contraint d'annuler 4 sites par manque d'engagements (PEROLS – MAURIN – VALERGUES – ST ANDRE DE SANGONIS).

Toutes nos excuses pour les 4 clubs concernés.

Michael VIGAS
Conseiller Technique Départemental
Développement et Animation des Pratiques
DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL

Tel : 06.07.82.20.38
cdfa@herault.fff.fr

LA RENTREE DU FOOTBALL FEMININ



La rentrée du foot des féminines U6 à U18 aura lieu le samedi 09 Octobre 2021 de 09h30 à 12h00.

Le rdv est fixé à 9h00 sur les sites.

Cette matinée est ouverte aux filles licenciées ou non licenciées.

Voici ci-dessous les 3 sites retenus pour accueillir cette rentrée :

Lieu : MAURIN

Club Support : F.C MAURIN

Stade : Complexe sportif COURTOUJOURS

Catégories concernées U8 – U11 – U13 Féminines

Lieu : SUSSARGUES

Club Support : F.C SUSSARGUES

Stade : complexe sportif Jules RIMET

Catégorie concernée U15 Féminines

Lieu : ABEILHAN

Club Support : F.C THONGUE ET LIBRON

Stade : Municipal

Catégorie concernée U18 Féminines

Vous trouverez ci-joint le coupon réponse pour participer à la rentrée du foot des féminines.

Rappel :

- les clubs supports sont autonomes dans l'organisation de la rentrée.
- Catégorie u8 F. : 3 rencontres de 13 mn + jeu pédagogique
- Catégorie u11 F. : 3 rencontres de 16 mn + ateliers techniques ou motricité
- Catégorie u13 F. : 3 rencontres de 16 mn + ateliers techniques ou motricité
- Catégorie u15 F. : faire 3 rencontres de 20 mn.
- Catégorie u18 F. : faire 3 rencontres de 20 mn.

Des membres District seront présents sur les sites.

Pour tout complément d'information, veuillez me contacter sur le mail suivant : cdfa@herault.fff.fr

[Le Lien](#)

Michael VIGAS
Conseiller Technique Départemental
Développement et Animation des Pratiques
DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL
Tel : 06.07.82.20.38
cdfa@herault.fff.fr

REUNIONS DE SECTEUR CATEGORIES : U6-U7-U8-U9

Afin de préparer la 1ère phase des catégories U6-U7-U8-U9, des réunions de travail sont mises en place dans différents secteurs :

- Secteur MONTPELLIERRAIN
- Secteur BITERROIS ET PISCENOIS
- Secteur CLERMONTAIS
- Secteur BASSIN DE THAU
- Secteur LUNELLOIS

Objet de la réunion :

- Engagements des clubs
- Organisation et déroulement de la saison 2021-2022
- Calendrier de la 1ère phase
- Points techniques sur la catégorie

Vous trouverez ci-joint les lieux et horaires des différentes réunions de secteur
(Chaque club peut choisir son secteur) [Le Lien](#)

Cordialement,

Michael VIGAS
Conseiller Technique Départemental
Développement et Animation des Pratiques
DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL
Tel : 06.07.82.20.38
cdfa@herault.fff.fr

EVOLUTION DU PASS SANITAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2021

Avec le début des championnats de jeunes, notamment des brassages U12-U13, nous vous invitons à consulter le [Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales](#).

Nous vous rappelons qu'à compter du 30 septembre 2021, les mineurs âgés de 12 ans et 2 mois sont aussi soumis au Pass Sanitaire, le mouvement sportif n'ayant pas réussi à obtenir de délai supplémentaire pour la mise en place de cette mesure.

Le délai de deux mois est accordé afin de permettre aux adolescents à peine âgés de 12 ans au 30 septembre 2021 de se faire entièrement vacciner contre le Covid-19.

Les mineurs concernés devront donc être munis du QR code attestant d'une vaccination complète, d'un test négatif de moins de 72h (dont la gratuité devrait être maintenue pour les mineurs d'après les dernières déclarations du Premier ministre) ou d'un certificat de rétablissement du Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Par Frédéric GROS

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE**SECTION FOOTBALL ANIMATION****Réunion du mardi 28 septembre 2021**

Présidence : **MM. Alain Huc - Gaëtan Odin**

MM. Henri Blanc - David Legras - Gilbert Malzieu - Benjamin Caruso - Claude Fraysse - Akrouch Hicham

Absent excusé : **MM Guy Rey - Marc Goupil - Mohammed Belmaaziz**

Absent : **Gabriel Jost**

Les procès-verbaux des réunions du 14 et 21 septembre 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

ORDRE DU JOUR

Brassage U12/U13

Préparation des plateaux Amicaux U10/U11

Retour de la journée de rentrée des U8/U9

Préparation de la journée de rentrée U6/U7

SECTION U06/U07

INFORMATION

La rentrée du foot est prévue 02 Octobre 2021.

Les sites retenus :

- Pour les plateaux le matin :
LUNEL, CLERMONT L'HERAULT, ST THIBERY, POILHES, ANIANE, VENDARGUES, MONTPELLIER, MAUGIO, FRONTIGNAN, POUSSAN, ST JEAN DE VEDAS.

- Pour les plateaux après-midi AVEC FORMATION MODULE U6/U7 le matin :
VERARGUES, PIGNAN, VILLENEUVE LES BEZIERS

Il n'est pas obligatoire de posséder une licence pour cette journée la FFF assurant les non licenciés.
La feuille de présence est obligatoire par club et par équipe avec Nom, Prénom et Numéro de licence ou Numéro de téléphone d'un parent (Traçabilité COVID).

Il est rappelé qu'un guide éducateur U6 à U9 est disponible sur le site du District dans : Pratiques sportives/animation/Memo foot A...

SECTION U08/U09

INFORMATION

Retour sur la journée de rentrée U8/U9.

Il est rappelé que la FFF par l'intermédiaire du District organise cette journée.

Le District gère le nombre d'équipes par plateau ainsi que les modifications. Seul le District intervient et non le club support.

Il est rappelé que la catégorie U8/U9 fait partie de la pratique du foot à 5.

Il est aussi rappelé que la fiche de présence par club et par équipe est obligatoire avec Nom, Prénom et Numéro de Licence. Pour la journée de rentrée pour les non licenciés un numéro de téléphone des parents.

Le nombre maximum de joueur pour une équipe U8/U9 est de 8.

Des plateaux U8/U9 vont être organisés pour les journées du 9 et 16 Octobre.

Ils seront organisés par le CDAP Michael Vigas lors des réunions préparatoires pour faire les plateaux prévus dans la semaine du 4 au 8 octobre.

SECTION U10/U11

INFORMATION

Les plateaux amicaux des week-ends du 9 et 16 octobre 2021 sont diffusés sur le site du District.

Pour préparer la future saison il y aura des plateaux à 3 équipes et un atelier technique pour les U10 et U11 N1 et N2. Il n'y aura pas d'atelier pour les équipes mélangées U10 /U11.

Il a été retenu pour la journée du 09 octobre la fiche atelier 1 : « la touche » ;
Pour la journée du 16 octobre, la fiche atelier 3 : « conduite de balle ».
Ces fiches se trouvent sur le site du District.

Les plateaux à 3 équipes avec ateliers ne commenceront qu'en phase 3 pour les équipes U10/U11 mélangés.

Le fascicule des fiches ateliers qui seront à réaliser au cours de la saison sera diffusé sur le site du District
Cette diffusion permettra aux clubs de pouvoir travailler ces fiches à l'entraînement.
Vous les retrouverez dans : Pratiques sportives /Animation /Memos foot A

SECTION U12/U13

INFORMATION

Pour les brassages U12/U13 G1 et G2.

Les défis seront faits dans l'ordre suivant ;
Le 02 octobre 2021 : le défi jonglage statique
Le 09 octobre 2021 : le défi conduite chronométrée
Le 16 octobre 2021 : le défi jonglage en mouvement

Les défis sont sur le site du District.

Par fichier il y a la présentation du défi et la fiche pour relever les résultats. Pour la pratique « plaisir » des plateaux amicaux sont diffusés pour les dates du 09 et 16 octobre.

Il est rappelé qu'un extrait des règlements du foot à 8 pour les U12/U13 figure dans le livret d'accompagnement U12/U13 dans : Pratiques sportives /Animation /Memos foot A.

POULE BRASSAGE U12/U13

[Vous trouverez sur ce lien :](#)

Début des plateaux de brassage le samedi 2 octobre 2021.

Nous avons dû repêcher 3 équipes du niveau 2 afin d'avoir 32 équipes au niveau 1. Elles seront directement qualifiées en niveau 2.

Pour les 3 équipes 2 qui joueront les brassages du groupe 1, le règlement interdisant d'avoir 2 équipes en Niveau 1, elles seront automatiquement qualifiées pour le Niveau 2.

Règlement pour les plateaux U12/U13 groupe 2 à 3 équipes.

Pour les plateaux U13 ou U12 à trois équipes des groupes 2 le règlement sera différent.
Ces trois équipes se rencontreront à chaque journée et feront les défis comme les autres équipes.
Il y aura une feuille de plateaux particulière pour les plateaux à trois équipes.
L'attribution des points sera la même que pour les plateaux à 4 équipes
En fonction des résultats les 2 premières équipes de ces plateaux seront qualifiées pour le Niveau 2 dans les catégories respectives.
L'ordre des matchs sera le suivant lors des 3 journées : A – B, A – C, B – C
Le district de l'Hérault organisera des plateaux "pratique plaisir" à 4 équipes pour les journées 9 et 16 octobre avec les équipes inscrites.

ENGAGEMENT

O LAPEYRADE FC intégrera la pratique « plaisir » en phase 2, engagement reçu trop tardivement (mail le 28/09/2021).

RETRAIT D'ENGAGEMENT

MEZE STADE FC 3

Catégorie U12 – SANS AMENDE

COVID

Il est rappelé qu'à compter du 30 septembre 2021 les plus de 12 ans et 2 mois doivent présenter un "Pass sanitaire" pour rentrer sur un stade.

Prochaine réunion le mardi 5 octobre 2021.

Les Coprésidents,
Alain Huc
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Henry Blanc

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 28 septembre 2021

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Henri Blanc – Franck Gidaro**

Excusés : **MM. Stéphane Cerutti – Pierre Espinosa – Mebarek Guerroumi – Mehdi Lesnes – Michel Pesquet – Yves Plouhinec – Patrick Ruiz – Damien Suc**

Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Rappel : L'Officiel 34 N° 6 du 24 septembre 2021

COUPE DE L'HÉRAULT U15 : 68 ÉQUIPES

Calendrier :

24 octobre 2021 : Tour préliminaire (60 équipes exemptes, 8 équipes entrent en lice pour disputer 4 matchs)

21 novembre 2021 : 32^e de Finale (4 vainqueurs + 60 exemptes du tour précédent = 64 équipes = 32 matchs)

9 janvier 2022 : 16^e de Finale

20 février 2022 : 8^e de Finale

20 mars 2022 : ¼ de Finale

24 avril 2022 : ½ Finales

26 mai 2022 (Ascension) : Finale

Le tirage au sort du tour préliminaire de Coupe de l'Hérault U15 aura lieu mardi 28 septembre 2021 à 18h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports, Zac pierresvives à Montpellier.

L'engagement en Coupe de l'Hérault U15 de ST MARTIN LONDRES US 1 a été supprimé, suite au forfait général de l'équipe en championnat, soit un total de 67 équipes modifiant ainsi le calendrier :

23 octobre 2021 : Tour préliminaire (61 équipes exemptes, 6 équipes entrent en lice pour disputer 3 matchs)

20 novembre 2021 : 32^e de Finale (3 vainqueurs + 61 exemptes du tour précédent = 64 équipes = 32 matchs)

8 janvier 2022 : 16^e de Finale

19 février 2022 : 8^e de Finale

19 mars 2022 : ¼ de Finale

23 avril 2022 : ½ Finales

26 mai 2022 (Ascension) : Finale

Le tirage au sort du tour préliminaire du 23 octobre 2021 a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but s'il y a lieu :

BALARUC STADE 1/M. LEMASSON RC 1
ES PAULHANPEZENAS AV 1/M. ARCEAUX
JACOU CLAPIERS FA /MONTARNAUD AS 1

INFORMATIONS AUX CLUBS

Engagement reçu par mail du 23 septembre 2021 du club R. DOCKERS ET EMPLOYES DU PORT DE SETE : **R. DOCKERS SETE 1** intègre le championnat **U15 Avenir poule A**.

Engagement reçu par mail du 27 septembre 2021 du club F.C. PRADEEN : **PRADES LEZ FC 1** intègre le championnat **U17 Avenir en poule B**.

Suite aux retraits d'engagements et forfaits généraux intervenus après la publication des calendriers, la Commission communiquera aux clubs par mail et sur le site la liste des équipes exemptes par journée dans les catégories et poules concernées.

Les clubs pourront ainsi organiser des matchs amicaux en se rapprochant des éducateurs ou du correspondant.

M. ST MARTIN AS 2 / ST ANDRE SANGONIS OL 1

51838.1 – U15 Avenir (B) du 25 septembre 2021

S. POINTE COURTE 2 / VENDARGUES PI 2

51865.1 – U15 Avenir (C) du 26 septembre 2021

La Commission transmet les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

Les clubs ont depuis peu la possibilité de scanner les feuilles de match version papier via footclubs.

Rappel est fait ci-dessous des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles :

Article 10 Feuille de Match

e) Envoi de la feuille de match

L'original de la feuille de match « papier » est à adresser au secrétariat du District dans les 24 heures qui suivent le match (48 heures dans le cas d'un envoi groupé) par le club recevant ou le club organisateur si le match a lieu sur terrain neutre. Une copie de l'original de la feuille de match doit être conservée par le club recevant. Une amende, dont le montant est fixé par le Comité de Direction, sera infligée au club qui aura adressé la feuille hors délai. Dans le cas d'un envoi groupé de feuilles de match qui concerneraient la même journée et parviendraient hors délai, une seule amende sera appliquée. En cas de terrain impraticable, toute feuille adressée hors délai par le club recevant verra l'amende doublée. De plus, s'il est constaté que la feuille de match est systématiquement adressée hors délai, à la troisième récurrence, l'amende sera également doublée. Si, après rappel paru au Journal Officiel, la feuille de match ou à défaut sa copie, n'est pas parvenue au secrétariat du District, le club recevant sera déclaré battu par pénalité et une amende fixée par le Comité de Direction lui sera infligée.

Par conséquent, les paramètres des compétitions Jeunes ont été modifiés et les clubs ne sont plus habilités à scanner les feuilles de match via footclubs.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U17 AMBITION

⚽ Poule E

SUD HERAULT FO 1 / VIASSOIS FCO 1

Du 2 octobre 2021

Est reportée au 16 octobre 2021

(Accord des clubs)

U17 AVENIR

⚽ Poule A

BASSES CEVENNES 1 / VALERGUES AS 1

Du 25 septembre 2021

Est donnée à rejouer au 23 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – terrain impraticable)

⚽ Poule B

PRADES LEZ FC 1 / JUVIGNAC AS 2

Du 25 septembre 2021

Est reportée au 23 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Intégration en championnat le 27 septembre 2021)

S. POINTE COURTE 1/PRADES LEZ FC 1

Du 2 octobre 2021

Est reportée au 6 novembre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Match en retard reprogrammé au 2 octobre 2021 – Intégration en championnat le 27 septembre 2021)

U15 AVENIR

⚽ Poule A

MAUGUIO CARNON US 2/PIGNAN AS 2

Du 26 septembre 2021

Est reportée au 24 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Accords des clubs pour le report à une date ultérieure)

VALERGUES AS 1/R. DOCKERS SETE 1

Du 25 septembre 2021

Est reportée au 23 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Intégration en championnat le 23 septembre 2021)

⚽ Poule F

MONTBL BESSAN STTHIB 2/COEURHALIGNANASPIRAN 1

Du 25 septembre 2021

Est reportée au 23 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général

(Accords des clubs pour le report à une date ultérieure)

FORFAITS

M. LEMASSON RC 1

51807.1 – U15 Avenir (A) du 25 septembre 2021

À M. INTER-PAS DU LOUP 1

Courriel du 24 septembre 2021

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MARSEILLAN CS 1

51727.1 – U15 Ambition (E) du 2 octobre 2021

Contre BALARUC STADE 1

Courriel du 28 septembre 2021

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MATHIEU-CLARET 1

51497.1 – U17 Avenir (A) du 25 septembre 2021
Contre JACOU CLAPIERS FA 2

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, l'équipe ST MATHIEU-CLARET 1 alignait moins de huit joueurs sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ST MATHIEU-CLARET 1 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 45 €

Indemnité kilométrique
15 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS.

M. ST MARTIN AS 1

51778.1 – U15 Ambition (B) du 25 septembre 2021
Contre MAURIN FC 1

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MAURIN FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ST MARTIN AS 1 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MAURIN FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 21 €

Indemnité kilométrique
7 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER.

LUNEL VIEL-COURCHAMP 1

51808.1 – U15 Avenir (A) du 25 septembre 2021
À MUC FOOTBALL 1

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MUC FOOTBALL 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LUNEL VIEL-COURCHAMP 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MUC FOOTBALL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

BOUJAN FC 2

51921.1 – U15 Avenir (E) du 25 septembre 2021
À LESPIGNAN VENDRES FC 2

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe BOUJAN FC 2 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LESPIGNAN VENDRES FC 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAITS GÉNÉRAUX

STTHIB MONTBL BESSAN 1

U19 Brassage (A)

Mail du 24 septembre 2021

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

ST MARTIN LONDRES US 1

U15 Ambition (C)

Mail du 26 septembre 2021

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LUNEL US 1

51638.1 - U15 Ambition (A) du 25 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

VALRAS SERIGNAN FCO 1

51749.1 - U15 Ambition (F) du 25 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Défaut de récupération des données)

S. POINTE COURTE 1

51893.1 - U15 Avenir (D) du 25 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

MEZE STADE FC 1

51891.1 - U15 Avenir (D) du 25 septembre 2021

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absence de récupération des données)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

LUNEL US 1

51496.1 - U17 Avenir (A) du 25 septembre 2021

VALRAS SERIGNAN FCO 2

51551.1 - U17 Avenir (C) du 25 septembre 2021

BALARUC STADE 1

51722.1 - U15 Ambition (E) du 25 septembre 2021

SETE FC 34 2

51894.1 - U15 Avenir (D) du 25 septembre 2021

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par courrier par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 12 octobre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 5 octobre 2021 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Henri Blanc

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 29 septembre 2021

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Excusés : **MM. Matthieu Blain – Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

COUPES DE L'HÉRAULT

Les tirages au sort des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 31 octobre 2021 et du tour préliminaire du 22 octobre 2021 de la Coupe de l'Hérault Vétérans auront lieu le **mercredi 6 octobre 2021 à 14h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister, pass sanitaire obligatoire.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

ARSENAL CROIX ARGENT 1/PALAVAS CE 2

Du 3 octobre 2021

Est inversée

(Accord des clubs)

JACOU CLAPIERS FA 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1

OL MARAUSSAN BITER 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

LUNEL US 1/PUISSALICON MAGA 1

VILLEVEYRAC US 1/MIREVAL AS 1

Du 3 octobre 2021

Sont reportées au 17 octobre 2021

(4^e tour de Coupe de France)

Si les équipes se qualifient pour le 5^e tour du 17 octobre 2021, les matchs de Coupe de l'Hérault ci-dessus devront se jouer en semaine en soirée, au plus tard le 20 octobre 2021. Les clubs qui reçoivent devront s'assurer de la conformité de l'éclairage des installations.

D5

⚽ Poule A

BASSES CEVENNES 1/ST MATHIEU AS 2

Du 26 septembre 2021

Est reportée au 17 octobre 2021, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 2/ST THIBERY SC 3

Du 12 septembre 2021

Est reportée au 3 octobre 2021

(Intégration en championnat le 24 septembre 2021)

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

BEZIERS A. S. 3/OL MARAUSSAN BITER 3

Du 24 septembre 2021

Est reportée au 5 novembre 2021

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 3/ALIGNAN AC 3

Du 24 septembre 2021

Est reportée au 5 novembre 2021

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

⚽ Poule E

ST JEAN VEDAS 4/ST MARTIN LONDRES US 2

Du 17 septembre 2021

Est reportée au 1^{er} octobre 2021

(Accord des clubs)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Mail d'engagement du club S.C. ST THIBERIEN du 24 septembre 2021 : l'équipe **ST THIBERY SC 3** intègre le championnat **D5 poule C**.

Mail d'engagement en Coupe de l'Hérault Seniors du club O. F. THEZAN ST GENIES du 19 septembre 2021 : la Commission ne peut répondre favorablement à la demande pour les motifs suivants :

Comme indiqué sur le mail adressé à tous les clubs le 9 juin 2021, les engagements Seniors et Vétérans en championnats et Coupes de l'Hérault devaient être validés via footclubs au plus tard le 18 juillet 2021 ; le club n'a pas pré-engagé l'équipe en Coupe de l'Hérault Seniors.

La liste des équipes engagées en Coupe de l'Hérault Seniors a été publiée sur le site internet du District le lundi 13 septembre 2021, laissant ainsi aux clubs retardataires un délai supplémentaire jusqu'à mercredi.

Le tirage au sort du 1^{er} tour (64^{èmes}) a été effectué mercredi 15 septembre 2021 à 14h.

Mail des clubs A.S. DE VALROS et ENT. S. CŒUR HERAULT du 29 septembre 2021 demandant le report de la rencontre Vétérans (C) du 15 octobre 2021 VALROS AS 1/CŒUR HERAULT ES 2 après le 15 novembre 2021 car le terrain est indisponible en raison de travaux d'ensemencement, (aucun arrêté municipal parvenu) et le club

ENT. S. CŒUR HERAULT ne peut pas non plus accepter l'inversion de la rencontre, ayant lui-même obtenu l'accord des adversaires pour l'inversion de ses rencontres des 24 septembre et 8 octobre 2021.

La Commission ne peut répondre favorablement à la demande de report ; en revanche, l'A.S. DE VALROS à la possibilité de trouver un terrain de remplacement en se rapprochant des clubs voisins qui n'ont pas d'équipe vétérans engagée en championnat ou dont l'équipe vétérans joue à l'extérieur le 15 octobre 2021.

MONTARNAUD AS 2/GRAND ORB FOOT ES 1

50407.1 – D2 (B) du 26 septembre 2021

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

Les clubs ont depuis peu la possibilité de scanner les feuilles de match version papier via footclubs.

Rappel est fait ci-dessous des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles :

Article 10 Feuille de Match

e) Envoi de la feuille de match

L'original de la feuille de match « papier » est à adresser au secrétariat du District dans les 24 heures qui suivent le match (48 heures dans le cas d'un envoi groupé) par le club recevant ou le club organisateur si le match a lieu sur terrain neutre. Une copie de l'original de la feuille de match doit être conservée par le club recevant. Une amende, dont le montant est fixé par le Comité de Direction, sera infligée au club qui aura adressé la feuille hors délai. Dans le cas d'un envoi groupé de feuilles de match qui concerneraient la même journée et parviendraient hors délai, une seule amende sera appliquée. En cas de terrain impraticable, toute feuille adressée hors délai par le club recevant verra l'amende doublée. De plus, s'il est constaté que la feuille de match est systématiquement adressée hors délai, à la troisième récurrence, l'amende sera également doublée. Si, après rappel paru au Journal Officiel, la feuille de match ou à défaut sa copie, n'est pas parvenue au secrétariat du District, le club recevant sera déclaré battu par pénalité et une amende fixée par le Comité de Direction lui sera infligée.

Par conséquent, les paramètres des compétitions Seniors et Vétérans ont été modifiés et les clubs ne sont plus habilités à scanner les feuilles de match via footclubs.

FORFAITS

MONTP MOSSON MASSANE 1

50586.1 – D4 (C) du 26 septembre 2021

Contre VIL. MAGUELONE 1

Courriel du 24 septembre 2021

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIASSOIS FCO 1

52156.1 – 64^e de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 3 octobre 2021

À M. PAILLADE MERCURE 1

Courriel du 27 septembre 2021

Amende : 28 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

M. ATLAS PAILLADE 3

50587.1 - D4 (C) du 26 septembre 2021

À COURNONTERRAL 2

Vu la feuille de match,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe COURNONTERRAL 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ATLAS PAILLADE 3 avec amende de 40 € (forfait non notifié), pour en reporter le bénéfice à l'équipe COURNONTERRAL 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

B. CADUCEE S. 1

51983.1 - Vétérans (A) du 24 septembre 2021

THONGUE ET LIBRON FC 4

50922.1 - Vétérans (B) du 24 septembre 2021

THEZAN ST GENIES OF 3

50923.1 - Vétérans (B) du 24 septembre 2021

(Scannée via footclubs)

VILL. BEZIERS FC 3

50924.1 - Vétérans (B) du 24 septembre 2021

ST THIBERY SC 4

50991.1 - Vétérans (C) du 24 septembre 2021

(Scannée via footclubs)

BALARUC STADE 3

52042.1 1 - Vétérans (D) du 17 septembre 2021

(Scannée via footclubs)

BALARUC STADE 3

52047.1 1 - Vétérans (D) du 24 septembre 2021

(Scannée via footclubs)

LA PEYRADE OL 3

52046.1 – Vétérans (D) du 24 septembre 2021

MONTP MOSSON MASSANE 2

51204.1 – Vétérans (F) du 17 septembre 2021

ST JEAN VEDAS 5

51210.1 – Vétérans (F) du 24 septembre 2021

ST FELIX LODEZ OL 150811.1 – D5 (B) du 26 septembre 2021
(Scannée via footclubs)

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par courrier par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 13 octobre 2021**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 6 octobre 2021 à 14h.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bruno Lefèvre

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE & DE L'ÉTHIQUE

Réunion du jeudi 23 septembre 2021

Présidence : **M. Jean-Pierre Caruso**

Présents : **MM. Joseph Cardoville – Christian Naquet – Francis Pascuito**

Absents excusés : **MM. Gérard Baro – Michel Bertrand – Claude Congras – Gérard Gouel – Joël Roussely – Jean-Luc Sabatier**

Assistent à la réunion : **M^{me} Maryline Loos**, agente administrative du District, **M. Serge Selles**, représentant de la Commission de l'Arbitrage

Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel conformément aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de 7 jours à compter de sa notification devant la Commission d'Appel disciplinaire de District de l'Hérault ou la Commission d'Appel disciplinaire de la Ligue d'Occitanie, selon les spécifications de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

DISCIPLINE**VIA DOMITIA USCNM 1/BOUJAN FC 1**

51251.1 – U19 Brassage (A) du 19 septembre 2021

Comportement de l'arbitre assistant 2 envers l'arbitre central

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,

Il ressort du rapport de la feuille de match et du rapport de l'arbitre qu'à la 45^e minute de jeu, l'arbitre assistant 2, M. X, a contesté une décision arbitrale,
A la mi-temps, l'arbitre central lui demande de ne plus commettre ce type d'acte, ce à quoi M. X répond : « tu es mauvais, tu ne vaux rien ! »,
L'arbitre lui demande de se calmer et lui explique qu'il peut l'exclure pour son comportement, et M. X continue, en criant devant les spectateurs : « tu es très mauvais, tu es lamentable, tu es très mauvais et très lamentable ! »,
Il s'en serait également pris au délégué,
L'arbitre central a alors exclu M. X et l'a remplacé dans sa fonction d'arbitre assistant,

Demande à M. X, licence n ° 2546021750, arbitre assistant 2, dirigeant de BOUJAN FC 1, un rapport détaillé sur les faits reprochés, avant le jeudi 30 septembre 2021.

Demande à M. Y, licence n° 1499533155, délégué, un rapport détaillé sur le match avant le jeudi 30 septembre 2021, comme prévu du fait de ses fonctions et comme demandé une première fois par le secrétariat de la commission en date du 21 septembre 2021.

Transmet le dossier à la Commission des Délégués pour ce qui la concerne.

Prochaine réunion le 30 septembre 2021.

Le Président,
Jean-Pierre Caruso

La Secrétaire,
Maryline Loos

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE SECTION
OBSERVATEURS**

Présent : **M. Gérard GOUEL**

Absent excusé : **M. Gérard MOSSE**

Désignation des observateurs pour le samedi 2 octobre (stagiaires et JAD) et pour le dimanche 10 octobre 2021 (Séniors D1, D2, D3, D4).

Les arbitres désirant être promotionnels doivent le faire savoir en écrivant à la CDA.

Courrier reçu :

- M BILLY disponible le samedi 2 octobre et dimanche 3 octobre 2021
- M DOVIN indisponible les samedis 2, 9, et 16 octobre 2021 pour raisons professionnelles

- M. BOUSSOU indisponible du 10 au 18 octobre et du 24 au 28 novembre 2021
- M. GOUEL indisponible du 15 au 24 octobre 2021

Prochaine réunion le 05 octobre 2021.

Le Président,
Gérard Gouel

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du Lundi 27 septembre 2021

Président : **M. Norbert BOUZEREAU**

Présents : **MM. Michel MAROT - Gilles MAURICE - Joël ROUSSELY**

Absents excusés : **MM. Claude CONGRAS - Dominique MARCOS - Christophe MARTINEZ - Fabien MARTINEZ**

Assiste à la réunion : **M. Jean-Philippe BACOU.**

En vue de la prochaine Assemblée Générale qui doit avoir lieu à Montpellier le samedi 23 octobre 2021, la commission s'est réunie le lundi 27 septembre 2021 à 10 heures dans les locaux du District de l'Hérault de Football.

L'étude des candidatures reçues par la commission était à l'ordre du jour.

1) Vérification des candidatures pour la délégation à l'Assemblée Générale de la LFO

Une vérification sur la forme (date affranchissement, envoi RAR, envoi unique, carte nationale identité fournie) de toutes les candidatures a été faite pour s'assurer que le dossier dudit candidat était bien complet et conforme.

Une vérification sur le fond (être majeur, licencié depuis au moins 6 mois, domicilié sur le territoire du district ou limitrophe, ne faire l'objet d'aucune décision l'interdisant à candidater) a également été effectuée par la commission sur l'ensemble des candidats.

Candidature N°1 : M. Gaétan ODIN

**Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.
Candidature acceptée et validée à l'unanimité**

Candidature N°2 : M. José GARCIA

**Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.
Candidature acceptée et validée à l'unanimité**

Candidature N°3 : M. Alexandre PEREA AMAT

**Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.
Candidature acceptée et validée à l'unanimité**

Candidature N°4 : M. Eric ADELL

**Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.
Candidature acceptée et validée à l'unanimité**

Candidature N°5 : M. Régis GUY

Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.

Candidature acceptée et validée à l'unanimité

Candidature N°6 : M. Michel MAROT

Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature recevable.

Candidature acceptée et validée à l'unanimité

M. MAROT n'a pas pris part à l'étude des candidatures.

2) Vérification candidatures Comité de Direction à la suite des démissions de M. Yvon ARNAL et Mme Amandine DOBLAS

- 1) Mme Shirley BUCH
- 2) Mme Neriman BENDRIA

Une vérification sur la forme (date affranchissement, envoi RAR, un seul envoi, carte nationale identité fournie) de toutes les personnes qui ont candidaté a été faite pour s'assurer que le dossier de ladite candidature était bien complet et conforme.

Une vérification sur le fond (être majeur, licencié depuis au moins 6 mois, domicilié sur le territoire du district ou limitrophe, déclaration de non-condamnation) a également été effectuée par la commission sur l'ensemble des candidatures.

Conditions remplies sur le fond et la forme, candidatures recevables.

Candidatures acceptées et validées à l'unanimité.

M. Jean-Philippe BACOU n'a pas pris part ni aux délibérations ni aux décisions.

Le Président,
Norbert BOUZEREAU

Le Secrétaire de séance,
Jean-Philippe BACOU



Hérault Sport
vous accompagne à
tous les âges et sur
tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

